

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

8 novembre 2019

Date d'affichage :

21 novembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 novembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 1bis), M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL (jusqu'à la question n° 5), MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD pour la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jacquie DIOGON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191116-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

QUESTION N° 16

OBJET : Restructuration des réseaux rue du Moulin d'Eau – Travaux supplémentaires suite à la découverte de problèmes sous la chaussée : avenant 2

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 octobre 2019 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 30 octobre 2019.

Par délibérations du 28 mars 2018 et 20 décembre 2018, le Conseil a donné délégation au Maire pour la signature des marchés relatifs à la restructuration des réseaux rues du Moulin d'Eau et Planchepaleuil en vertu de l'article L 2122-21-1 du CGCT.

Par délibération du 11 avril 2019, le Conseil était informé du résultat de l'attribution des lots suivants :

N° lot	Intitulé	Titulaire	Montant HT Devis
1	Rue du Moulin d'Eau (restructuration des réseaux humides)	Groupement EUROVIA-SADE	889 493.64 €
2	Rue Planchepaleuil (restructuration des réseaux humides et aménagement de voirie)	Groupement EUROVIA-SADE	328 901.50 €

Lot 1 Rue du Moulin d'Eau

Par délibération du 19 septembre 2019, le Conseil a autorisé le signature d'un premier avenant prolongeant la durée du marché et la création d'un prix nouveau.

En cours d'exécution, un second avenant s'avère nécessaire pour acter les travaux supplémentaires suivants et l'augmentation du montant initial qui en découle :

- 1- Dans le cadre du chantier, les titulaires ont rencontré des difficultés d'exécution lors de la découverte d'ouvrages enterrés, au niveau de la salle de vente aux enchères à partir du n°86 (au droit de l'impasse « VALLIERE »): découverte sous la chaussée d'une dalle béton très ferrillée liée au trottoir existant, de deux canaux dont un avec une voûte en pierre très importante et une cavité sous chaussée. En accord avec le Conseil Départemental, il s'avérait nécessaire de démolir les ouvrages maçonnés sous chaussée jusqu'au caniveau pour permettre une réfection de fouille correcte et surtout, éviter des affaissements (comblés les vides) sur la chaussée après travaux. La chaussée sera reprise de l'impasse Clapierfontaine sur environ 80ml.

C O M M U N E D E R I O M

- 2- En raison de difficultés rencontrées lors de la création d'un branchement d'assainissement au n°96 rue du Moulin d'Eau liées à la profondeur du fossé, des travaux de remblaiement et de drainage du fossé ont été réalisés.
- 3- Après ouverture de fouilles, il a été constaté que la conduite d'eau potable passait sous l'ouvrage du ruisseau de l'Ambène et non au-dessus comme prévu au stade des études. Ce qui implique des travaux supplémentaires pour le remplacement de la canalisation sous cet ouvrage.
- 4- Suite au changement des bordures de trottoir côté des numéros impairs entre la route d'Ennezat et l'avenue des Cités Unies, la reprise du revêtement de chaussée initialement prévue sur 0.50m de large doit être réalisé sur 1 à 1.50 m de large selon les endroits. Cette sur largeur est due à la présence d'une ancienne fouille du réseau gaz le long des bordures que se trouve fragilisée par les travaux de reprise de bordures.
- 5- Entre le n°70 et 76 rue du Moulin d'eau, suite à la pose de la conduite d'eau potable sur la chaussée, la reprise des branchements et au changement des bordures, il s'avéré nécessaire de reprendre le revêtement de surface sur la largeur totale de la chaussée
- 6- Sur l'impasse vers les n° 82-84-86 le revêtement de surface devait rester en l'état. Suite aux travaux de la pose du poste de relèvement, la pose d'un enrobé bicouche a été réalisée.

Afin de réaliser ces travaux supplémentaires, les prix unitaires suivants sont ajoutés au bordereau de prix initial :

N°	Intitulé	Unité	Prix unitaire HT	BUDGET
PN 2	Démolition de deux voutes	F	2 500.00	BP
PN 3	Bétonnage de deux voutes	M3	145.00	BP
PN 4	Enrobé 0/10 sur chaussée en pleine largeur comprenant: - Décroustage, réglage et compactage de la forme, 0/31.5 sur 5 à 10 cm, enrobé 0/10 sur 6cm	M2	25.00	BP
PN 5	Démolition trottoir en béton	M2	45.00	BP
PN 6	Remblaiement fossé comprenant : • Curage fossé • Drain D160 • Delta MS contre mur • Pouzzolane 40/80 sur drain • Pouzzolane 20/40 en surface	ML	72.00	BP
PN 7	Regard D600 sur drain	U	650.00	BP
PN 8	Sondage sur fourreau existant dans la nappe sur une profondeur de 3,00 ml	U	980.00	Eau potable
PN 9	Réalisation de fouille de 1,50 à 3,00 de profondeur y compris blindage, enrobage sable remblais 0/60	ML	300.00	Eau potable
PN 10	Plus-value pour réalisation d'une baïonnette en fonte verrouillée Ø 2050 comprenant joints verrouillés, pièces complémentaires, la mise en œuvre	F	4 580.00	Eau potable

Accusé de réception en préfecture
063-23-393608-20191114-DELIB191116-12E
Date de transmission : 18/11/2019
Date de réception : 19/11/2019

COMMUNE DE RIOM

PN 11	Fourniture et pose de tuyaux PEHD PE 100 Ø 160 bande bleue PN 16	ML	65.00	Eau potable
PN 12	Fourniture et pose de 2 ventouses de part et d'autre du canal comprenant le té 150/60 verrouillé, la ventouse 40/60 le regard Ø 1000 boîte et le tuyau fonte	U	1 480.00	Eau potable
PN 13	Dépose de la conduite acier existante	F	850.00	Eau potable

Le montant des travaux supplémentaires est estimé à :

Budget	Montant initial HT	Montant supplémentaire HT	Total HT	% de variation
Budget principal	222 327.40 €	108 000.00 €	330 327.40 €	+ 14 %
Adduction eau potable	416 705.79 €	17 000.00 €	433 705.79 €	
Assainissement	250 460.45 €			
Total	889 493.64 €	125 000 €	1 014 493.64 €	

La CMAPA du 28 octobre 2019 donne un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider la conclusion de cet avenant n° 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 novembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL